

Règlement du CHALLENGE SCOLAIRE - 2012

Participants : le challenge est ouvert à tout scolaire détenteurs d'une licence J03 à J08 ou assimilée, **de choix GEPL/ORV** estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.
Le challenge est interdit aux scolaires sautant en 120cm et/ou aux scolaires participants au challenge et critérium junior.

Manches : Participation à au moins **5** Ép. scolaires des concours C3A du GEPL indiquées sur les A-P avec la mention « challenge ». Les **7** meilleurs résultats des scolaires seront pris en compte.
Le cavalier peut participer avec 3 montures max. dans chaque Ép. scolaire. Seul les points de la meilleure paire seront pris en considération.

Répartition des points : -les points sont attribués en fonction de la place obtenue lors de l'épreuve stipulée à l'A-P.
1^{er} =50, 2^{ème}= 48, 3^{ème}= 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, E ou A = 0.

Rem : en cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de participation aux épreuves, puis du nombre de première place, de seconde place, etc...

Rem : Dans un souci d'ouverture, les concurrents scolaires sont autorisés à participer également aux challenges C3 et « poneys », ainsi qu'au critérium scolaire, pour autant qu'ils y participent et qu'ils satisfassent aux conditions du dit challenge.